Envoi au contrôle de légalité le : 3 juillet 2023 Publication électronique le : 3 juillet 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents: M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR.

Absent(s): M. Sébastien CHOCHOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

VÉLOROUTE VOIE VERTE AUXI-LE-CHATEAU FREVENT RAMECOURT - CHOIX DU TRACÉ

(N°2023-248)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et, notamment, ses articles L.131-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-6 du Conseil départemental en date du 30/01/2023 « Plan Vélo départemental 2022-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales – Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé :

Vu l'avis de la 4ème commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 30/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

De valider le choix du tracé de la véloroute régionale AUXI-LE-CHÂTEAU-FRÉVENT-RAMECOURT, tel que présenté dans le rapport et dans les cartes annexés à la présente délibération.

Article 2:

De valider les conditions de gestion ultérieure de l'aménagement telles que proposées dans le rapport joint à la présente délibération.

Article 3:

D'autoriser la poursuite des études et procédures permettant la réalisation effective du projet, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ;

Non-inscrit)
Contre: 0 voix
Abstention: 0 voix

Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(* taop to)	

(Adonté)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

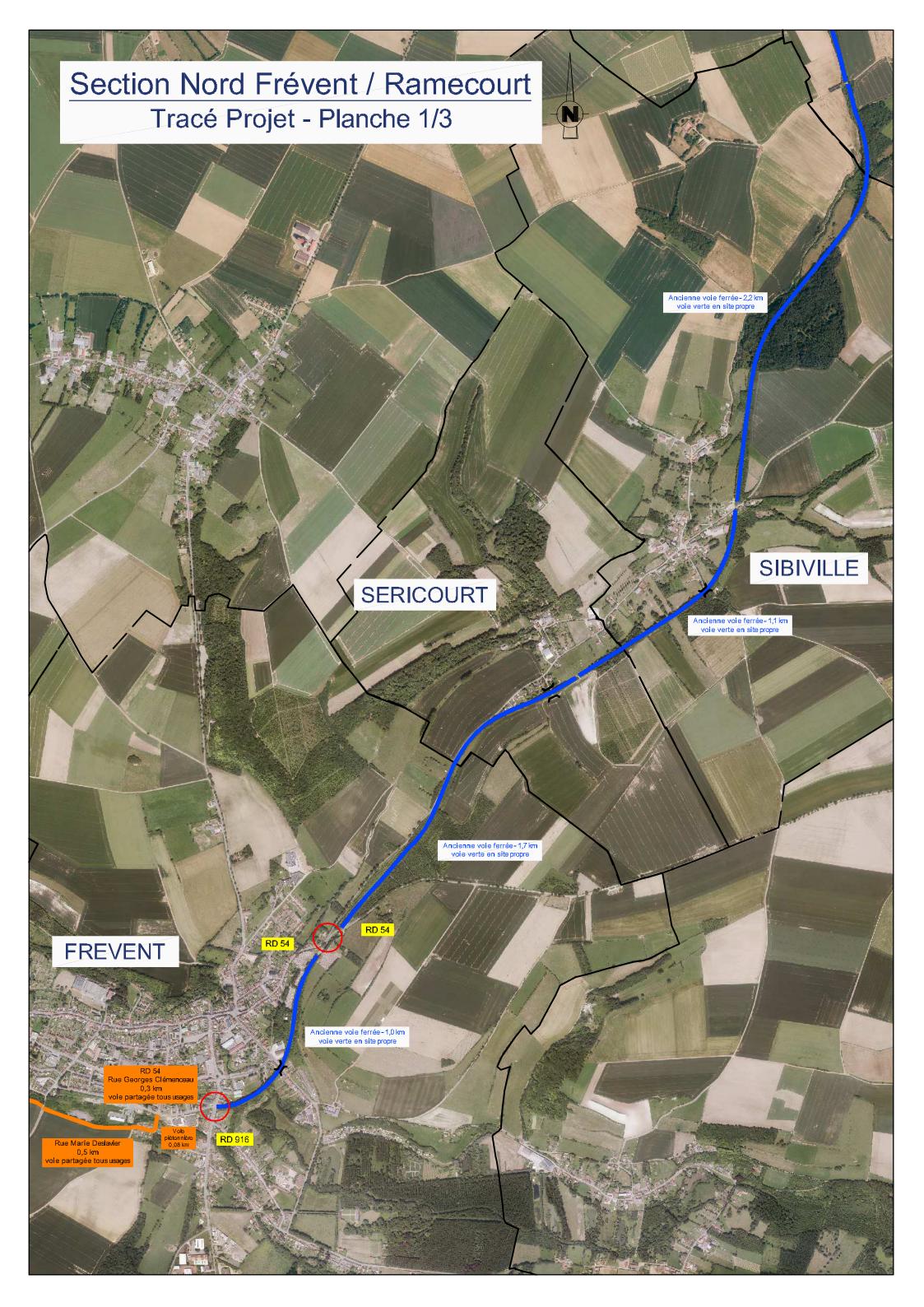
Jean-Claude LEROY

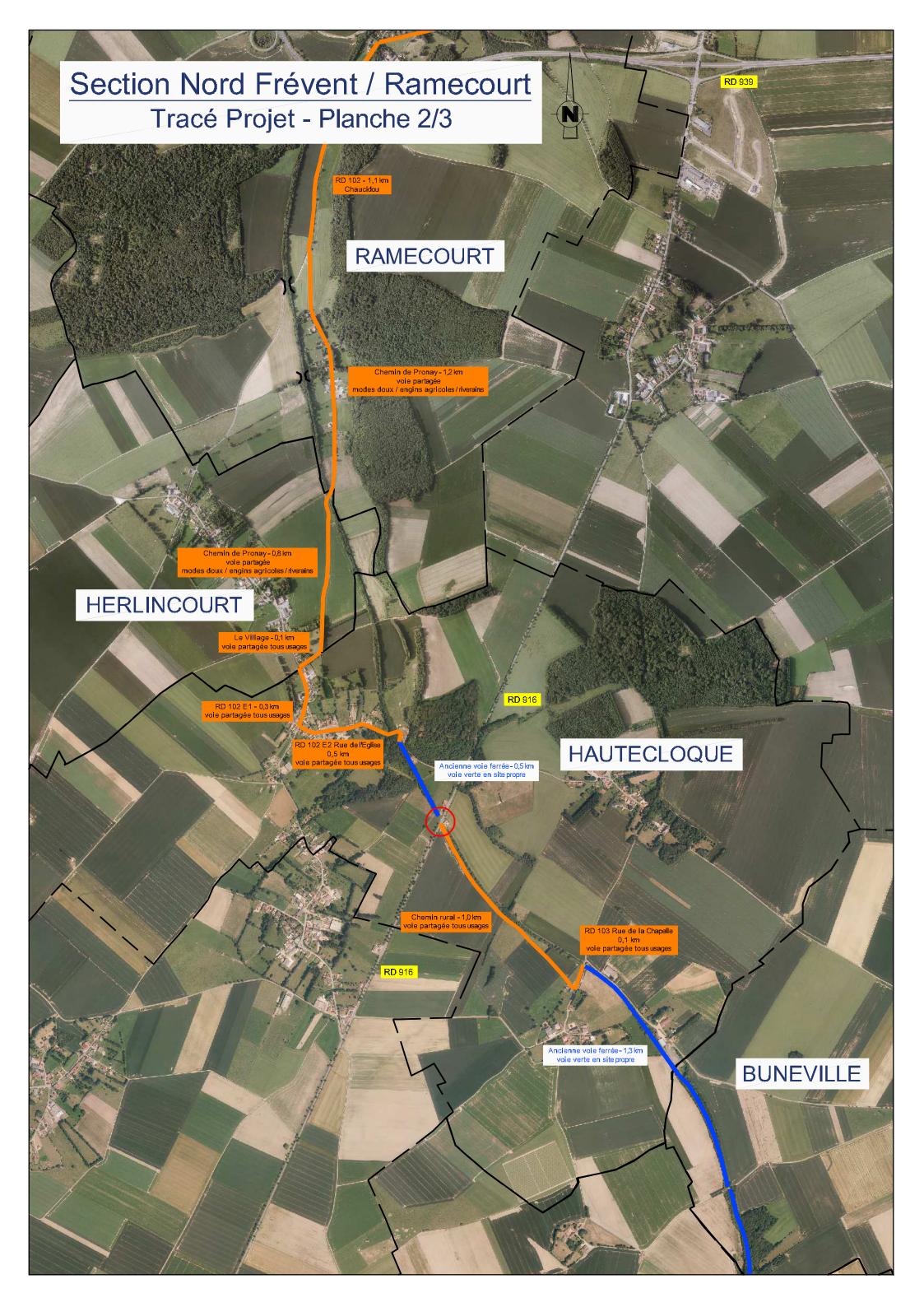
ARRAS, le 12 juin 2023

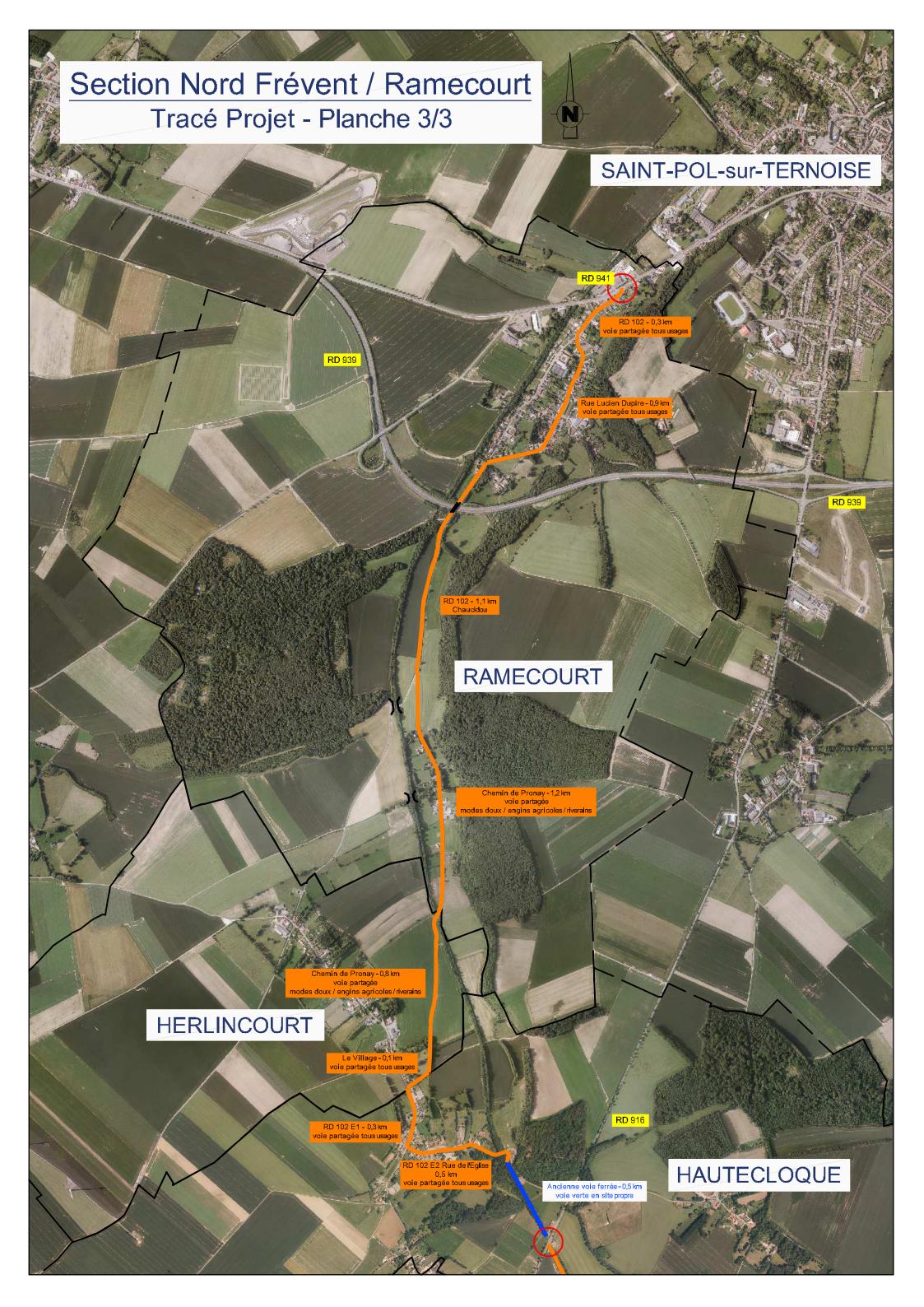
Pour le Président du Conseil départemental, La Directrice générale des services,

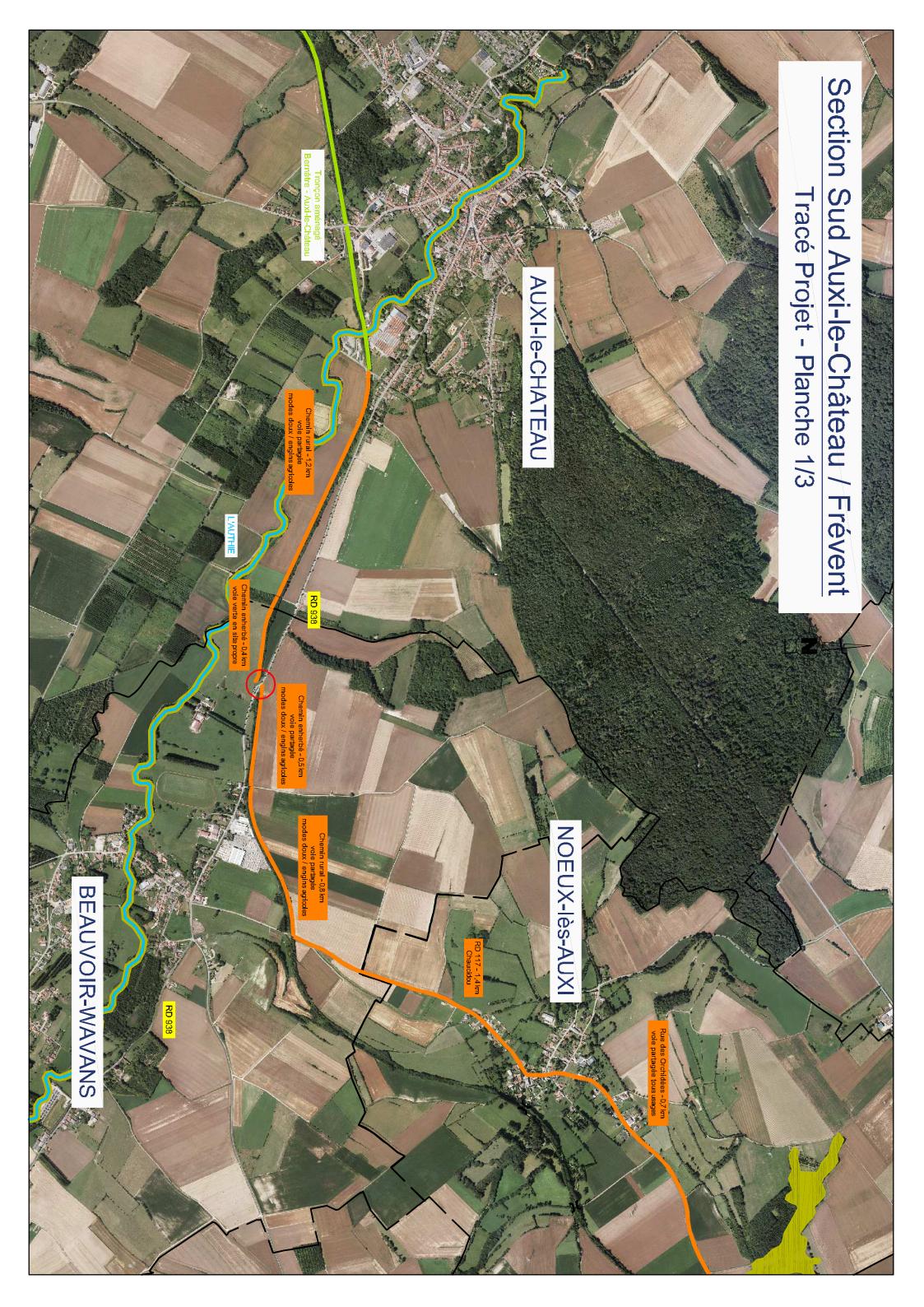
Signé

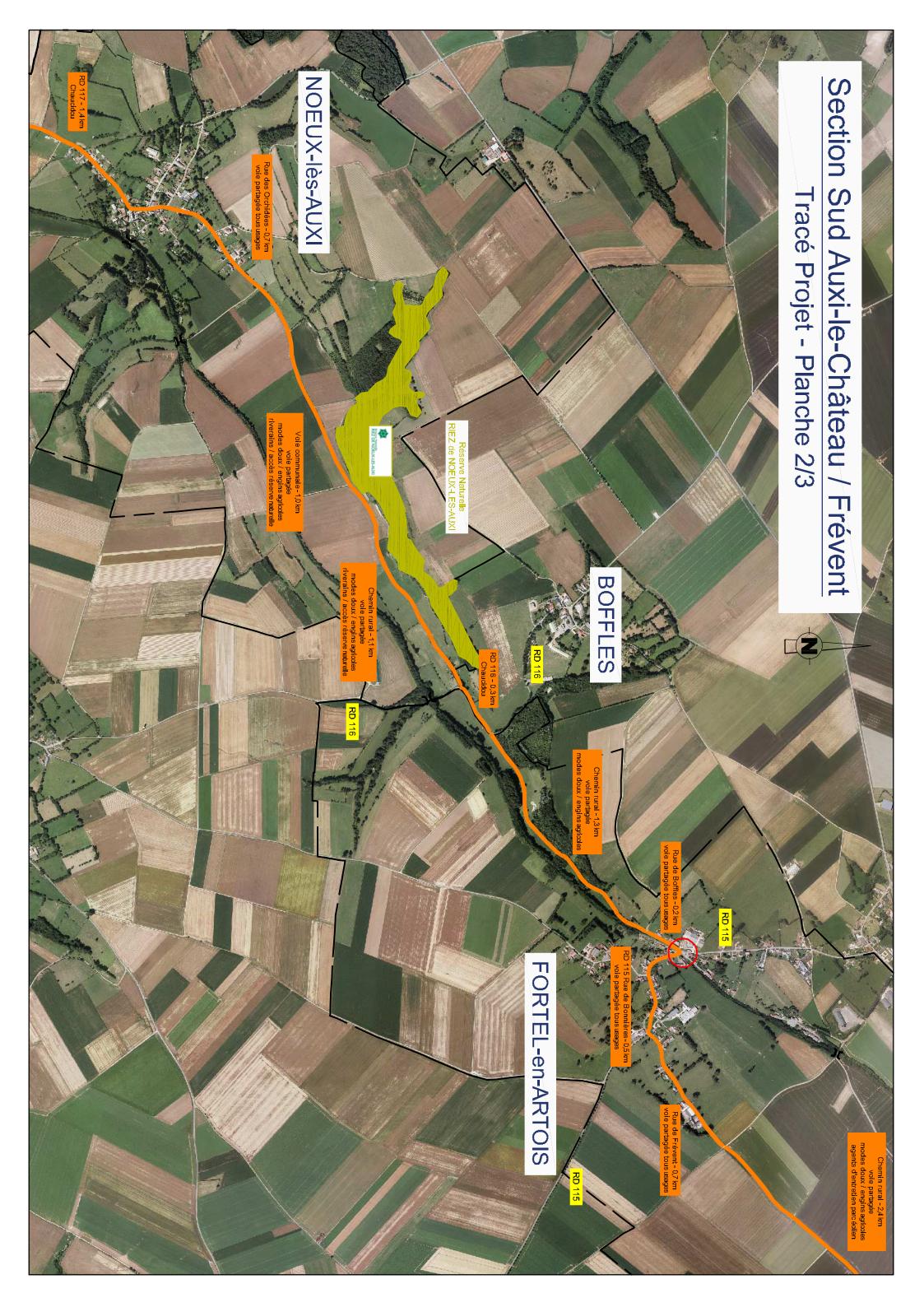
Maryline VINCLAIRE

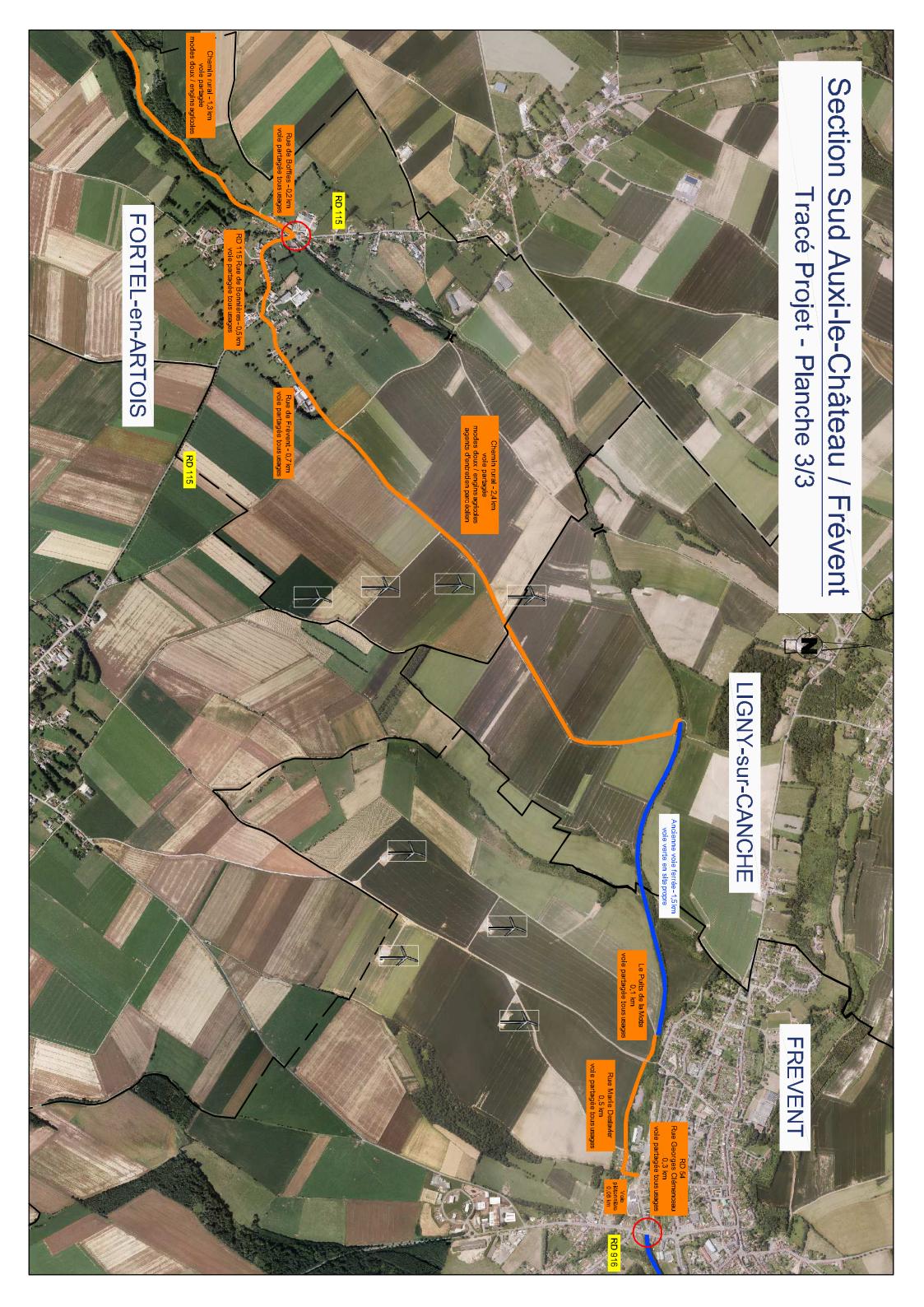


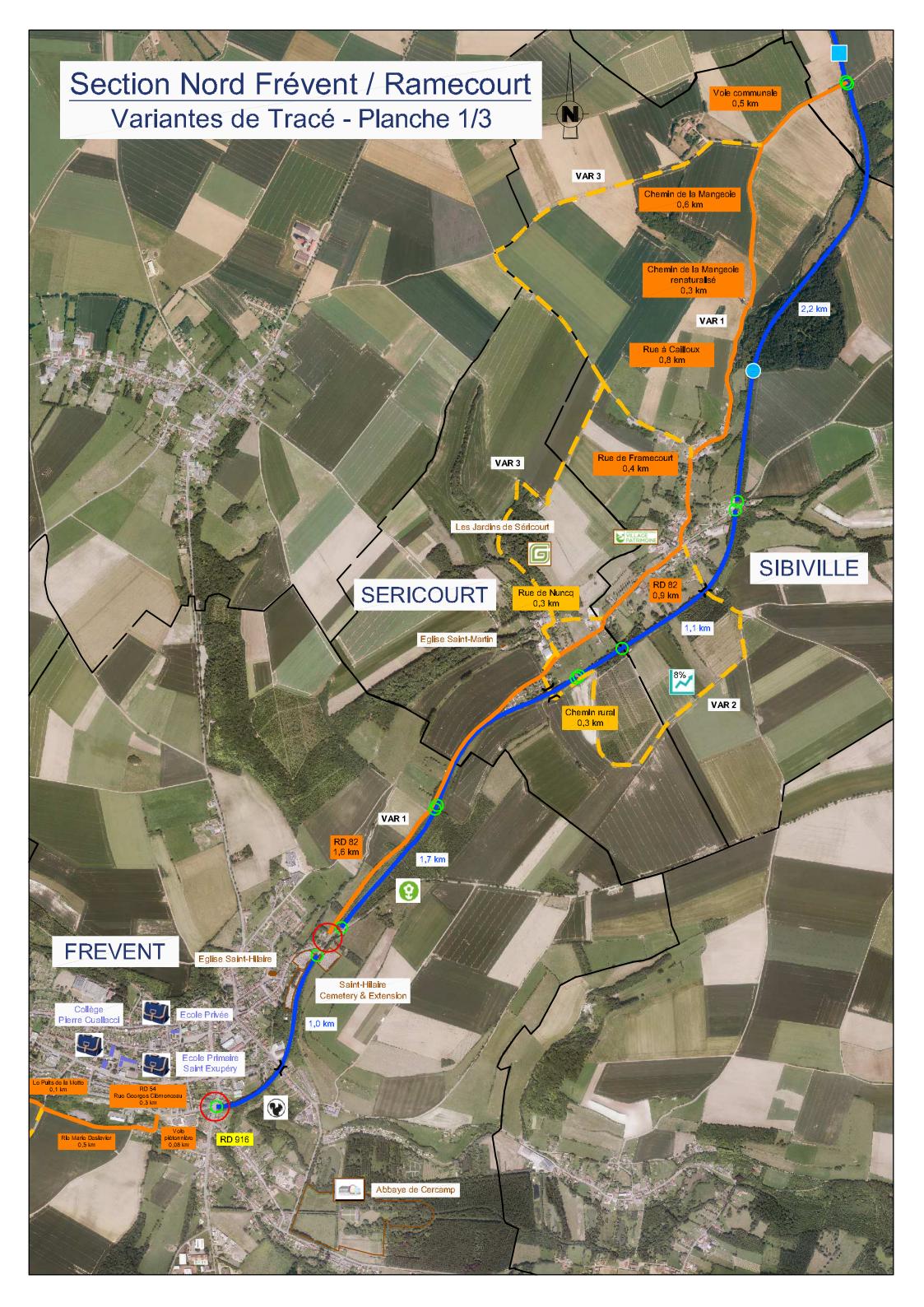


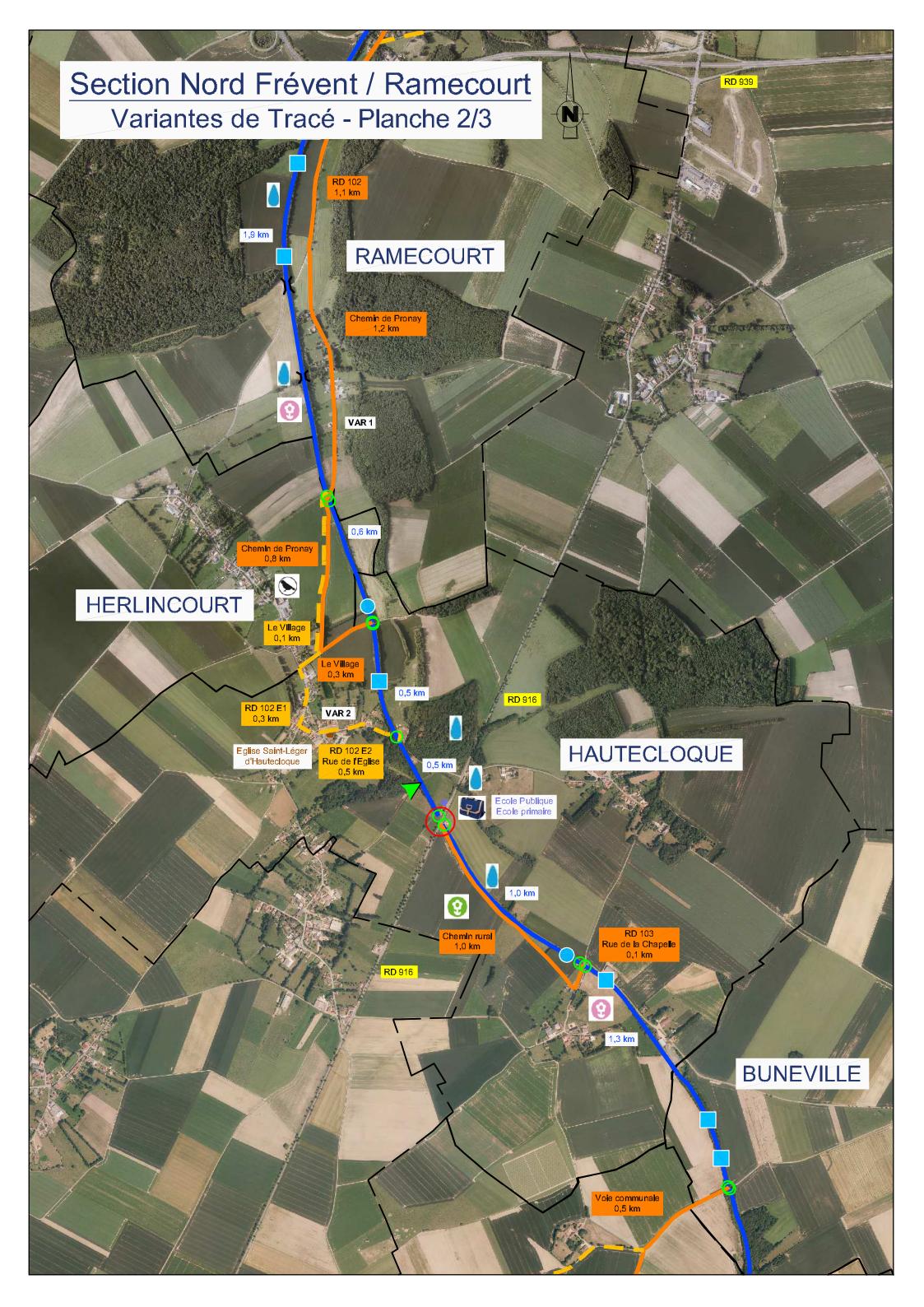


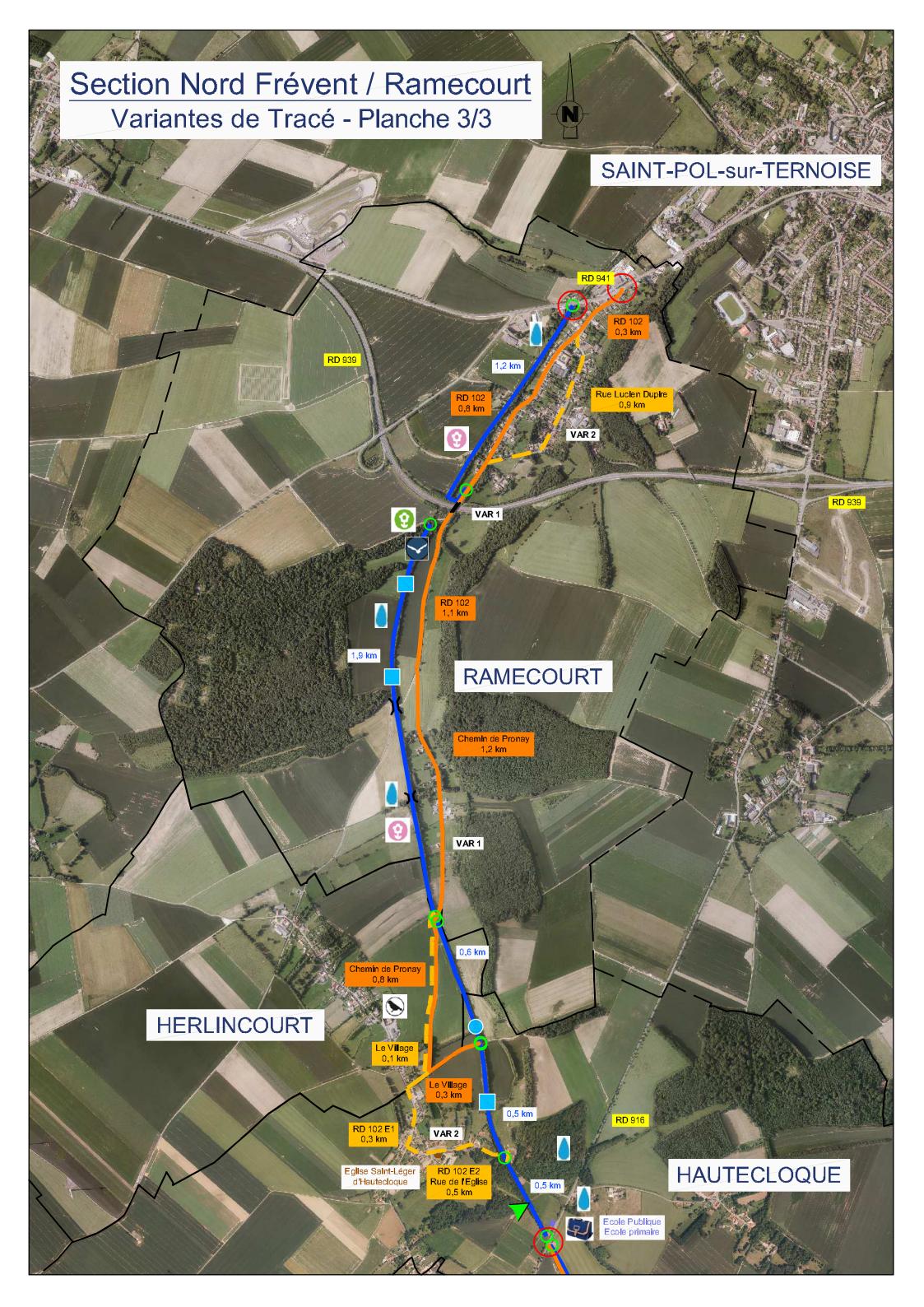


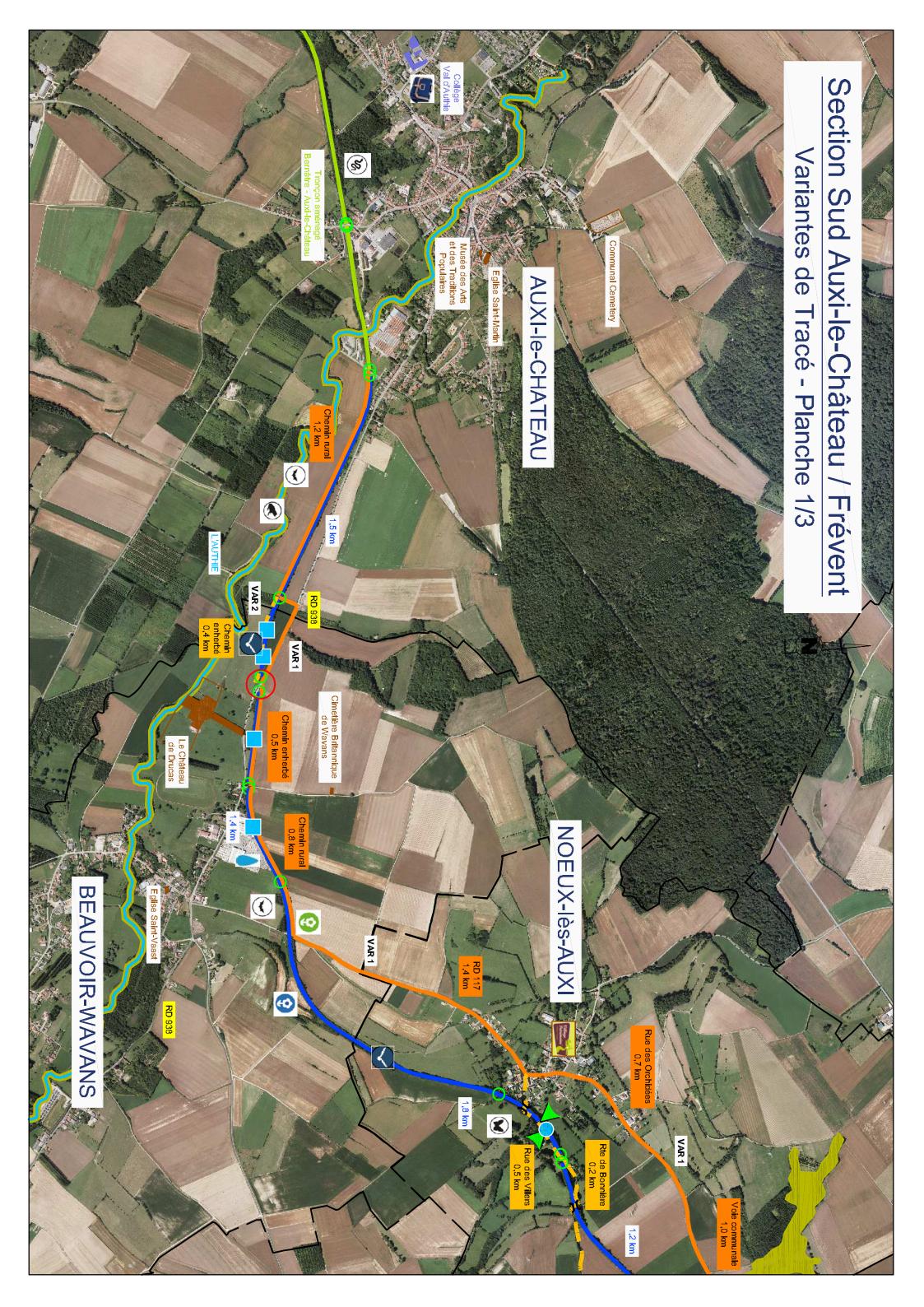


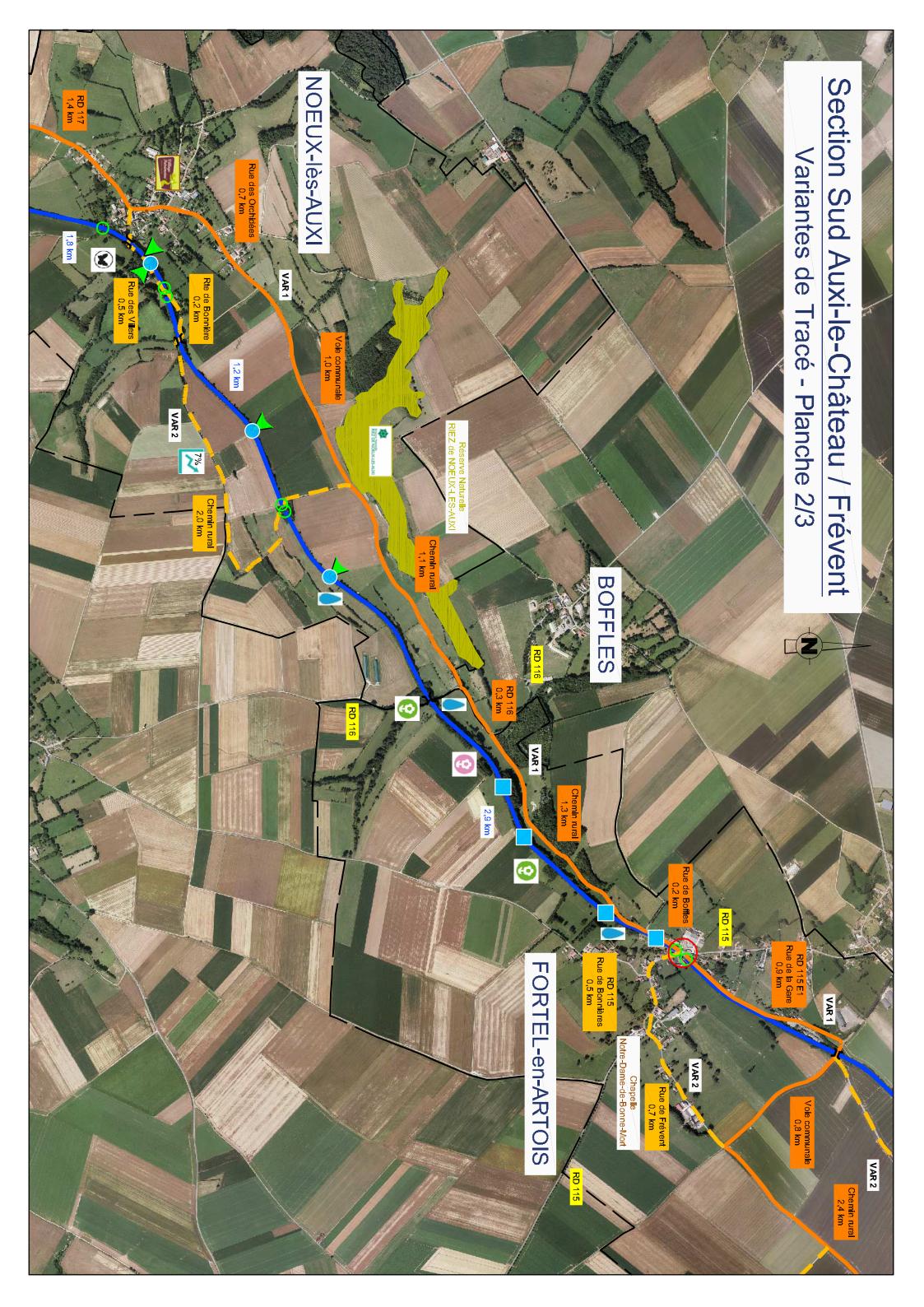


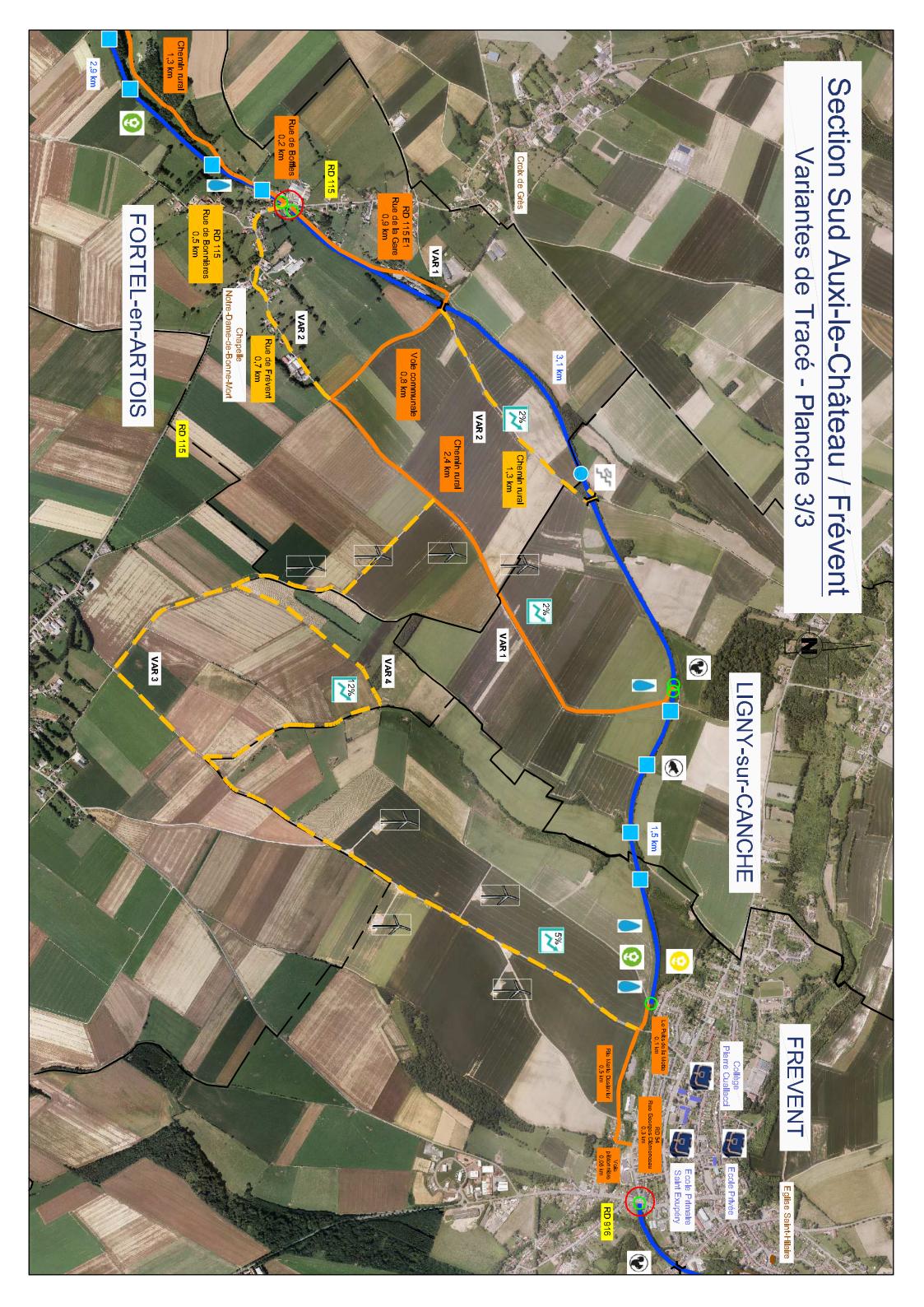












DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial Direction de la Mobilité et du Réseau Routier

RAPPORT N°31

Territoire(s): Montreuillois-Ternois

Canton(s): SAINT-POL-SUR-TERNOISE, AUXI-LE-CHATEAU

EPCI(s): C. de Com. du Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 JUIN 2023

<u>VÉLOROUTE VOIE VERTE AUXI-LE-CHATEAU FREVENT RAMECOURT - CHOIX</u> DU TRACÉ

L'objet du présent rapport est de présenter le choix du tracé retenu pour la réalisation sous maîtrise d'ouvrage départementale de la véloroute régionale Auxi-le-Château – Frévent – Ramecourt.

Contexte

Déclinaison opérationnelle du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais », le Plan Vélo départemental 2022-2027, adopté en séance du Conseil Départemental le 30 janvier 2023, a pour ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

L'action n°2 vise à poursuivre le développement du réseau cyclable structurant, basé sur le Schéma Régional des Véloroutes et Voies Vertes des Hauts-de-France. Celui-ci prévoit la réalisation d'une liaison régionale entre Auxi-le-Château, Frévent et Saint-Pol-sur-Ternoise.

Le Département du Pas-de-Calais a choisi de porter ce projet en mettant en œuvre une démarche de concertation partenariale, en application des orientations définies dans le projet de mandat.

Un comité de pilotage s'est ainsi mis en place en 2022. Initialement constitué des élus locaux (conseillers départementaux, président d'EPCI, maires), il a été ensuite élargi aux partenaires institutionnels (chambre d'agriculture, comité départemental de tourisme équestre, commission départementale sentiers et itinéraires, conservatoire national de Bailleul, fédération française de cyclisme) et au monde associatif (ADAV, CPIE Val d'Authie, les Voix vertes du Ternois). Ce comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises, la dernière réunion s'est tenue le 29 mars 2023. Plusieurs réunions de travail locales se sont déroulées entre les différents comités de pilotage, avec une très large participation.

Lors de différents comités de pilotage, et notamment lors du dernier du 29

mars 2023, l'ensemble des participants ont souligné l'exemplarité de la démarche menée, la qualité de l'écoute et du dialogue entre les différents participants, pour arriver à une solution qui apparaît la plus équilibrée.

Les enjeux - les variantes de tracé

Les premières études réalisées sur l'ancienne voie ferrée Auxi-le-Château-Frévent-Ramecourt, initialement pressentie pour accueillir dans sa globalité le tracé de cette véloroute, ont rapidement mis en avant des enjeux forts sur cette voie ferrée en matière de biodiversité, de paysage, et d'hydraulique.

Le site de l'ancienne voie ferrée est ainsi caractérisé par la présence à proximité de sites Natura 2000 (Vallée de l'Authie et Réserve Naturelle des Riez), ainsi que de plusieurs ZNIEFF de type 1 et de type 2 (Le Mont de Boffles, le bois de la Justice, bois d'Auxi et pâture à « mille trous », la moyenne vallée de l'Authie et ses versants, la Haute Vallée de la Canche). Cette richesse écologique importante est consolidée par la présence d'espèces protégées remarquables, dont la vipère péliade, 9 espèces de chauve-souris, la dernière station de laitue vivace du Nord-Pas-de-Calais, et le Muscardin. Cette ancienne voie ferrée représente un corridor écologique majeur à préserver, permettant de relier des espaces boisés dans un secteur qui en compte peu.

En raison de ces enjeux, et conformément à la séquence ERC (Eviter-Réduire-Compenser), une démarche a été mise en place pour proposer plusieurs variantes de tracé, en s'appuyant sur le réseau de routes à faible trafic et de chemins présents à proximité de la voie ferrée, pour répondre aux différents enjeux identifiés :

- les enjeux écologiques et paysagers
- les enjeux hydrauliques, plusieurs communes sont concernées par un plan de prévention des risques naturels inondations (PPRNI)
- les enjeux de mobilité, avec l'objectif de proposer une réponse adaptée en terme d'infrastructure à un large panel d'usagers : cyclistes, piétons, randonneurs, cavaliers
- les enjeux de tourisme, l'ancienne voie ferrée étant concernée par le projet de mise en tourisme Expérience

Plusieurs variantes ont été proposées, elles sont présentées sur les cartes jointes en annexe. Ces variantes consistent, pour une part à utiliser l'ancienne voie ferrée, et d'autre part à utiliser des chemins ruraux, voies communales et routes départementales à faible trafic, avec des propositions d'aménagements variées : voie verte en site propre quand c'est possible, Chaucidou, voie partagée tous véhicules, voie partagée modes doux et engins agricoles, ...

Le choix du tracé

Lors des réunions locales, les différentes options ont été analysées, permettant in fine au comité de pilotage de proposer les aménagements suivants selon les sections. Ce choix de tracé est repris sur la carte joint en annexe.

Sur la section sud (entre Auxi-le-Château et Frévent), le choix a été fait de réutiliser un maximum de voies alternatives à la voie ferrée, celle-ci n'étant utilisée que sur 1,5 km sur les communes de Ligny-sur-Canche et Frévent. Le tracé empruntera ainsi, depuis Auxi-le-Château jusque Frévent :

- le chemin rural longeant l'ancienne voie ferrée jusque la traversée de la RD938
 - la réalisation d'un aménagement sécurisé pour la traversée de la RD938
 - le chemin rural longeant la voie ferrée entre la RD938 et la RD117
 - la RD117 aménagée en Chaucidou jusqu'à Noeux-les-Auxi
- la rue des Orchidées en circulation partagée, prolongée par un chemin rural et la RD116 entre Noeux-les-Auxi et Boffles

- la rue de Bonnières (RD115) et la rue de Frévent dans la traversée de Fortel-
- en-Artois
- le chemin rural entre Fortel-en-Artois et Ligny-sur-Canche
- l'ancienne voie ferrée entre Ligny-sur-Canche et Frévent

Dans la traversée de Frévent, le tracé empruntera le Puits de la Motte, la rue Marie Deslavier, une voie piétonne, la rue Georges Clémenceau (RD54), puis l'ancienne voie ferrée

Sur la section Nord (entre Frévent et Ramecourt), les tracés alternatifs à la voie ferrée ont été retenus sur des sections moins importantes, suite à la concertation, où une large majorité s'est prononcée pour rester sur des sections d'ancienne voie ferrée, les tracés alternatifs notamment sur routes départementales se révélant peu propices à la réalisation d'aménagements sécurisés. Le tracé empruntera ainsi :

- En sortie de Frévent, l'ancienne voie ferrée sera utilisée jusque Séricourt, Sibiville, Buneville et Hauteclocque, jusque la RD103 au niveau du hameau de Petit-Houvin
 - la RD103 au niveau du Hameau de Petit-Houvin
 - le chemin rural entre la RD103 et la RD916
 - la réalisation d'un aménagement sécurisé pour la traversée de la RD916
 - l'utilisation de l'ancienne voie ferrée jusque Hauteclocque
- la rue de l'Eglise (RD102E2), la rue de Herlincourt (RD102E1), et le Village, entre Hauteclocque et Herlincourt
 - le chemin de Pronay sur les communes d'Herlincourt et Ramecourt
 - la RD102 et la rue Lucien Dupire sur la commune de Ramecourt

La fin du projet se situe au niveau du raccordement avec la RD841 à Ramecourt, qui fait l'objet d'un projet d'aménagement des communes de Ramecourt et de Saint-Pol-sur-Ternoise, et qui permet d'assurer la liaison avec le bourg de Saint-Pol-sur-Ternoise.

La définition fine des typologies d'aménagement sera étudiée en lien avec les communes concernées, avec les principes suivants :

- l'utilisation de l'ancienne voie ferrée devra permettre de préserver la strate arborée, la largeur de la voie verte sera aménagée en conséquence, avec une largeur de base de deux mètres, qui pourra le cas échéant être augmentée sur les sections qui le permettent en le justifiant. Le revêtement mis en œuvre sera de nature sable stabilisé, pour une meilleure intégration paysagère. Enfin, le calendrier des travaux devra respecter le rythme biologique de la faune remarquable.
- l'utilisation des chemins ruraux en circulation partagée entre modes doux et engins agricoles nécessitera une largeur optimale de 3,50 m, sans descendre en-dessous de 3,00 m. Le revêtement mis en œuvre sera de nature enrobé, pour une meilleure adéquation entre les usages modes doux et agricoles.
- pour l'utilisation de voies communales partagées, il sera proposé aux communes gestionnaires une restriction de l'usage aux modes doux et aux riverains, ce qui est déjà le cas sur plusieurs de ces voies.
- l'utilisation de tronçons de routes départementales sera effectuée en les aménageant sur la base des guides techniques existants. La mise en place de chaucidoux sera proposée quand la largeur de voirie le permet.

Le chiffrage précis du projet pourra être proposé à l'issue de cette définition plus fine. Une première enveloppe de crédits a été votée au Budget Primitif 2022 à hauteur de 3 M€.

L'entretien des aménagements qui seront réalisés sera assuré de la façon suivante :

- pour la partie chaussée, par les gestionnaires actuels des axes concernés
- pour les accotements et espaces verts, par les communes ou l'EPCI
- pour la partie de voie verte qui utilisera l'ancienne voie ferrée, il est proposé que pour une logique de continuité de gestion écologique et paysagère, le Département

continue d'assurer la gestion globale de l'espace telle qu'elle est déjà assurée aujourd'hui.

Conclusion

Il convient de statuer sur cette affaire, et le cas échéant :

- de valider le choix du tracé de la véloroute régionale Auxi-le-Château-Frévent-Ramecourt, tel que présenté dans le présent rapport et dans les cartes annexées
- de valider les conditions de gestion ultérieure de l'aménagement telles que proposées dans le présent rapport
- d'autoriser la poursuite des études et procédures permettant la réalisation effective du projet

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY